

## Entretien de [Yadh Ben Achour](#)

### IL Manifesto<sup>1</sup>

**- Ces derniers jours, vous avez ouvertement parlé d'un coup d'État illégitime. Pourquoi?**

Ce n'est pas uniquement ces derniers jours que j'ai parlé d'un "coup d'État contre la constitution". J'en parle depuis plusieurs mois et notamment dans un ensemble d'entretiens paru dans des quotidiens, des magazines, ou d'autres médias tunisiens. Les violations claires et nettes de la Constitution ne datent pas d'aujourd'hui. À plusieurs occasions, le président de la république a violé la Constitution ou en a donné une interprétation arbitraire et subjective. Ainsi, il a refusé de recevoir la prestation de serment de certains ministres qui avaient obtenu la confiance du parlement en janvier 2021, il a refusé de promulguer la loi concernant la Cour constitutionnelle en avril 2021, il s'est déclaré commandant suprême de toutes les forces armées militaires et civiles, toujours en avril 2021. Ce qui est arrivé le 25 juillet dernier, jour de fête de la République, fait donc partie d'un long cycle d'actes anticonstitutionnels. L'utilisation de l'article 80 de la constitution le 25 juillet est contraire à la Constitution parce que ni les conditions de forme, ni les conditions de fond ne sont remplies pour mettre en application l'article 80. Par ailleurs, le président s'est octroyé les prérogatives d'un véritable dictateur, concentrant entre ses mains le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, mais, ce qui est encore plus hallucinant le pouvoir judiciaire, puisqu'il prend la direction du ministère public. Je ne sais pas comment on pourrait appeler cela sinon un coup d'État contre la Constitution.

---

<sup>1</sup>- Entretien de Yadh Ben Achour dans IL Manifesto le28-07-2021.

## **Selon vous, quelles sont les véritables raisons qui ont conduit à cette décision de la part de Saied?**

La raison essentielle provient d'un fonctionnement déplorable du système parlementaire mis en place par la Constitution de 2014. Le parlement tunisien est devenu une véritable mascarade oratoire, marqué par la violence non seulement verbale mais également physique. Il n'arrête pas de se donner en spectacle. Les institutions sont devenues des coquilles vides. L'État a subi un affaiblissement considérable qui met en cause la stabilité même de la société. Le parti islamiste majoritaire au parlement a été à l'origine d'un développement inouï de la corruption, d'une politisation du pouvoir judiciaire, notamment les organes du ministère public, d'un blocage institutionnel, d'une régression et d'une islamisation de la société. Le parti islamiste s'est révélé comme un véritable parti prédateur. Tout cela explique la liesse populaire qui s'est déclenchée au moment de la proclamation de l'état d'exception prévue par l'article 80 de la Constitution. Personnellement, je suis d'accord avec tout cela. Il fallait en effet changer le système et le vitaliser. Mais pour atteindre ce but, il y avait d'autres moyens que celui de violer la constitution. Parmi ces moyens, je cite l'initiative de L'Union générale du travail de Tunisie, UGTT, le grand syndicat historique, qui avait proposé l'organisation d'un dialogue national pour résoudre les problèmes. Le président de la République a tout fait pour saboter ce projet.

## **- Pourquoi selon vous le choix de Saied recueille autant de soutien au sein de la population et également parmi des intellectuels ?**

Le peuple tunisien attendait beaucoup de la révolution. Notamment la dignité et la justice sociale. Sur ce plan il a été totalement déçu. Non seulement aucun progrès n'a été fait dans le domaine économique et social, mais la régression du niveau de revenu entraînant une régression du niveau de vie, la cherté des produits

de base, notamment les produits alimentaires, la montée de l'inflation, la dépréciation du dinar, le surendettement de l'État, tout cela explique la déception du peuple et sa colère face à des institutions qu'il juge artificielles, incapables de prendre les décisions nécessaires, et directement responsable de la situation économique, financière et sociale de notre pays. Le peuple en avait assez de cette situation de stagnation institutionnelle et de régression sociale. Par conséquent, quand l'état d'exception a été proclamé le 25 juillet dernier, le peuple a exprimé sa joie, croyant que les problèmes allaient être résolus grâce à la mise à l'écart du système et notamment du parti islamiste. Je comprends fort bien toutes ces réactions et je peux même vous dire que je les approuve. Je dis tout simplement que le recours à l'article 80 ne résoudra pas les problèmes et qu'il risque de nous entraîner dans des difficultés, des contradictions et des échecs peut être pires que ceux que nous avons connus jusque-là.

**Quel rôle al-Nahda jouera-t-il désormais ? Si dans les premières heures la direction et la base du parti parlaient de coup d'État et de la nécessité de rétablir la démocratie et de reprendre le parlement, aujourd'hui certains dirigeants, comme Samir Dilou disent qu'il faut accepter la situation et en tirer une leçon à partir de cela...**

Samir Dilou n'est pas la seule personnalité islamiste qui le dit. Certains Nahdhaouis sont tout à fait conscients que leur parti est devenu un parti totalement discrédité à cause de son incapacité à gérer le pays et de se comporter comme un parti prédateur. Il paye aujourd'hui cette incapacité. Je ne vois pas ce qu'il pourrait faire d'autre que de rectifier sa stratégie et ses moyens d'action. Il est par conséquent forcé d'entrer dans un dialogue avec la force dirigeante actuelle. Encore faudrait-il qu'on lui permette de le faire. Mais je peux dire qu'il mérite bien ce qui lui arrive.

**Quelles seront, selon vous, les réactions possibles de la société civile qui n'est pas d'accord avec ces décisions?**

Au cours de sa dernière réunion avec quelques représentants de la société civile, le président a tenté d'imposer un monologue. Il a été stoppé par les représentants de la société civile qui lui ont imposé un échange. C'est à partir de là que l'idée d'une feuille de route a été discutée et que les organisations de la société civile ont posé leurs conditions : ne pas dépasser le délai d'un mois, ne pas désigner un gouvernement entièrement acquis au président, revenir à la vie constitutionnelle ordinaire. La société civile reste la véritable force de résistance contre la dictature et je pense que cette dernière ne pourra pas aller très loin.

### **Quel rôle l'armée joue-t-elle dans cette phase?**

La doctrine actuelle de l'armée, c'est qu'elle est placée par la constitution sous les ordres du président de la République. Ce qui est vrai, d'après la constitution. Cependant, il faudrait que le commandement de l'armée sache ne pas dépasser la limite. Si jamais le président transforme cette situation de dictature provisoire en une situation de dictature permanente, l'armée doit alors se rappeler qu'elle n'est pas au service d'un homme, mais au service de la patrie et de l'intérêt général. Je pense que le limogeage du ministre de la défense, le professeur Brahim Bartaji, provient du fait que ce dernier n'était pas d'accord avec la politisation de l'armée. La neutralité politique de l'armée est le grand principe posé par le président Bourguiba. Il ne faudrait pas le remettre en cause.

- Qu'advient-il de la liberté gagnée avec la Révolution de 2011?

Il y a un grand risque. Mais il s'agit d'un simple risque. Personnellement, je pense que la société tunisienne est assez forte et très attachée à la liberté obtenue grâce à la révolution et qu'elle n'y renoncera jamais. Par conséquent toutes les tentatives de remettre en cause ces libertés seront vouées à l'échec.